

La plateforme de financement participatif écoresponsable [KIWAI](#) (siège à Bois-Guillaume) a obtenu l'agrément européen de prestataire de services de financement participatif (PSFP) délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le plafond est ainsi relevé à 5 millions par projet et par an et le montant maximum de l'investissement par projet sera fixé en fonction de la typologie du projet, l'investissement démarrant toujours à 20 euros. www.kiwai-normandie.fr